

M. Marcel HOARAU - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS.

x

x

x

M. Marcel HOARAU - Je tiens à excuser M. LEGROS qui, souffrant, ne peut présider cette séance. Mais nous avons eu de ces nouvelles aujourd'hui, il va mieux et pense reprendre petit à petit ses activités à partir de la semaine prochaine.

M. DUPUIS - Le Conseil Municipal souhaite à Monsieur le Maire un prompt rétablissement.

x

x

x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

M. HOARAU - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°261, en date du 27 mai 1977, relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOLFINI-SMADJA d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux Consorts FLEURIE-VABOIS-SUZOR. - Montant de la note : 3 818,97 F (TROIS MILLE HUIT CENT DIX HUIT FRANCS QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIMES).

ARRETE N°262, en date du 27 mai 1977, relatif à la passation d'un contrat de bail entre Madame HO-SUN et la Commune pour la location de son immeuble situé à Bellepierre. - Montant du loyer : 1 200 F/mois (MILLE DEUX CENTS FRANCS).

ARRETE N°279, en date du 1er juillet 1977, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement - Montant des honoraires : 2 900 F (DEUX MILLE NEUF CENTS FRANCS).

ARRETE N°280, en date du 1er juillet 1977, relatif à la passation d'un contrat avec le Club Sportif de Saint-Denis et la Patriote pour l'exploitation du Stade de la Redoute (matches de championnat de première division). - Ces deux clubs devront verser à la Commune, pour l'exploitation du stade de la Redoute, un pourcentage de 10 % (DIX POUR CENT) du montant des recettes brutes.

ARRETE N°281, en date du 1er juillet 1977, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement. - Montant des honoraires : 6 200 F (SIX MILLE DEUX CENTS FRANCS).

ARRETE N°284, en date du 7 juillet 1977, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'Entreprise OULIA-FORT. - Montant du marché : 173 541,55 F (CENT SOIXANTE TREIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE ET UN FRANCS CINQUANTE CINQ CENTIMES).

ARRETE N°291, en date du 11 juillet 1977, pour la passation d'un avenant à la convention relative à l'exploitation d'une Station Service sur le CD 44.

ARRETE N°292, en date du 11 juillet 1977, relatif à la passation d'un contrat entre Monsieur CHECKOURI Antoine et la Commune de Saint-Denis pour l'exploitation d'une buvette au Barachois. - Montant de la redevance : 1 065 F/mois (MILLE SOIXANTE CINQ FRANCS).

ARRETE N°293, en date du 11 juillet 1977, relatif à la passation d'un contrat avec Monsieur THIAW WING KAI André pour l'exploitation d'une buvette au Barachois. - Montant de la redevance : 850 F/mois (HUIT CENT CINQUANTE FRANCS).

ARRETE N°294, en date du 11 juillet 1977, relatif à la passation d'un contrat de bail entre Madame HO-SUN et la Commune de Saint-Denis pour la location de son immeuble situé à Bellepierre. - Montant du loyer : 2 000 F/mois (DEUX MILLE FRANCS).

ARRETE N°295, en date du 11 juillet 1977, relatif au paiement à Maîtres ZAMPIERO et TREUTENAERE, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de cession à la Commune d'un terrain appartenant à M. et Mme MERALIKAN. - Montant de la note : 2 537,80 F (TROIS MILLE CINQ CENT TRENTE SEPT FRANCS QUATRE VINGTS CENTIMES).

ARRETE N°298, en date du 21 juillet 1977, relatif à la passation d'un contrat avec la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball pour l'exploitation du Stade de la Redoute. La Ligue devra verser un pourcentage de 10 % (DIX POUR CENT) du montant des recettes brutes à la Ville.

ARRETE N°304, en date du 25 juillet 1977, relatif à la passation d'un contrat avec Monsieur CHANE KANE pour l'exploitation d'un stand de beignets au Stade de la Redoute. - Montant de la redevance : 200 F/mois (DEUX CENTS FRANCS).

ARRETE N°305, en date du 28 juillet 1977, relatif à la passation d'un marché négocié avec Monsieur le Directeur des Etablissements GELEC pour l'acquisition de matériel de traduction simultanée. - Montant du marché : 151 424 F (CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT QUATRE FRANCS).

ARRETE N°306, en date du 28 juillet 1977, pour la passation d'un avenant au contrat d'assurance entre la Commune de Saint-Denis et la "Créole". - Montant de la dépense : 84 846,15 F (QUATRE VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT QUARANTE SIX FRANCS QUINZE CENTIMES).

ARRETE N°307, en date du 28 juillet 1977, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Société SERCA. - Montant du marché : 163 000 F (CENT SOIXANTE TROIS MILLE FRANCS).

ARRETE N°309, en date du 29 juillet 1977, relatif à la passation d'un contrat de bail entre la Commune de Saint-Denis et M. GRONDIN Joseph pour la location d'une partie de la propriété communale située à Montgaillard-les-Hauts. La présente concession est consentie moyennant un loyer progressif fixé comme suit :

- du 1er avril 1977 au 1er avril 1978 : 2 000 F
- du 1er avril 1978 au 1er avril 1979 : 3 000 F
- du 1er avril 1979 au 1er avril 1980 : 4 000 F

ARRETE N°310, en date du 29 juillet 1977, relatif au paiement à Maîtres Lemerle, Atectar Gérard et Grondin, notaires associés, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune des parcelles de terrain appartenant à la Chambre de Commerce de la Réunion. - Montant de la note : 11 086,30 F (ONZE MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS TRENTE CENTIMES).

ARRETE N°312, en date du 4 août 1977, relatif à la passation d'un contrat de bail pour la location d'un terrain communal entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Emilien LAW-PANG dit AH-KANE. La présente location est consentie pour une durée de deux ans à partir du 1er août 1976, moyennant un loyer de 2 400 F (DEUX MILLE QUATRE CENTS FRANCS) par an.